

8 octobre 2026

Plan d'action pour la réduction énergétique résidentielle

PARER 2027–2031



Objectif de présentation : consultation

Service de la transition écologique
Service de l'interaction citoyenne

Commission de l'environnement et de la lutte
contre les changements climatiques



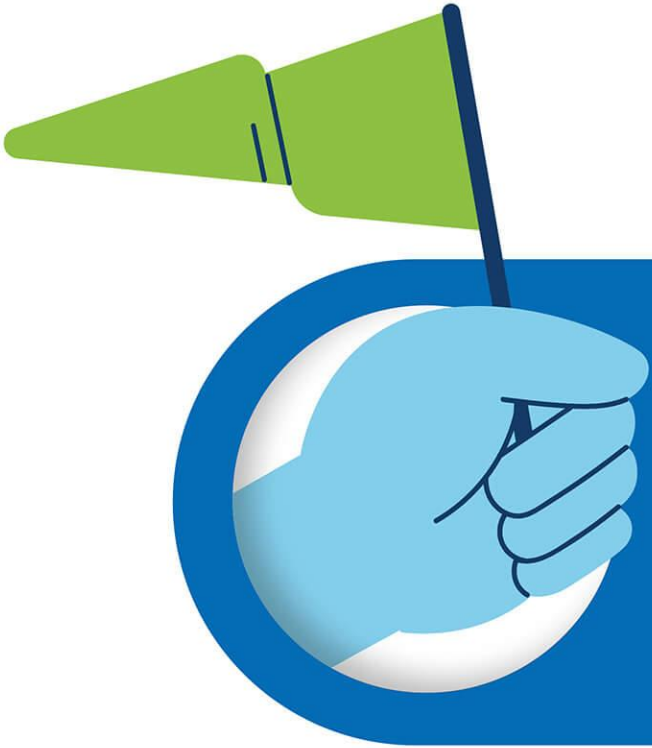
GATINEAU

POUR

LA

VIE

Objectifs de la rencontre



Présenter à la commission l'état d'avancement du Plan d'action pour la réduction énergétique résidentielle (PARER) 2027-2031 et recueillir son opinion sur les orientations et les mesures pressenties, afin de bonifier le plan avant son adoption.

Plan de la présentation

01 Contexte

02 Vision et
objectifs

03 Prochaines étapes

04 Consultation :
votre avis

Contexte



Contexte



Le Plan d'action pour la réduction énergétique résidentielle (PARER) applique au secteur résidentiel les engagements climatiques de la Ville

1

Une demande du conseil

Un avis de proposition adopté par le conseil demande à l'administration des mesures pour réduire la consommation d'énergie du secteur résidentiel.

2

Une priorité de la Ville

La Ville a inscrit le PARER parmi ses projets prioritaires des prochaines années. Le Service de la transition écologique en assure la conduite.

3

Un arrimage au Plan climat

Le Plan climat vise une réduction de 35 % des GES de la collectivité en 2030 par rapport à 2015, et la carboneutralité en 2050.

4

Un chantier prioritaire

Le Plan climat désigne le bâtiment comme chantier prioritaire. Le PARER en est le volet résidentiel concret.

Contexte

Trois éléments dont le plan doit tenir compte

1

Aides fédérales relancées, mais ciblées

Le programme fédéral de rénovation écoénergétique a été relancé au Québec en juin 2026. Il vise désormais les ménages à revenu faible ou moyen, locataires compris. L'aide offerte à tous les propriétaires n'est pas revenue.

2

Nouvelles exigences provinciales à venir

La Loi sur la performance environnementale des bâtiments permettra d'attribuer une cote énergétique aux bâtiments (attendue en 2027). Une feuille de route « Bâtiment 2045 » (2028) fixera les exigences pour le parc existant. Le PARER devra s'y arrimer.

3

La pointe hivernale devient un enjeu

Une tarification dynamique de l'électricité pourrait devenir obligatoire vers 2030. Réduire la consommation pendant les grands froids, quand la demande atteint son maximum, devient un objectif de planification.

Le parc résidentiel gatinois en trois chiffres



Recensement 2021 — prochaine mise à jour : recensement 2026

142 604

logements sur le territoire

Environ 14,7 millions de m² de superficie
chauffée

65 %

se chauffent à l'électricité

92 036 logements

34 %

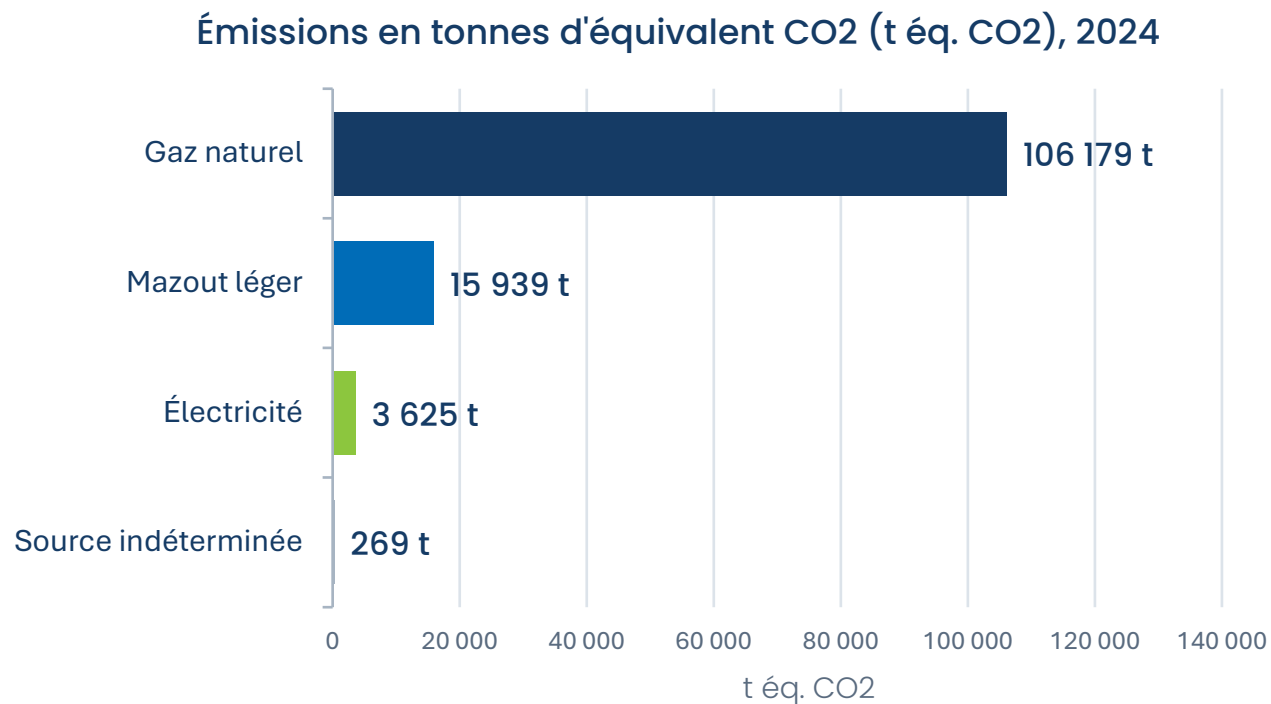
se chauffent au gaz ou au
mazout

48 803 logements : 41 919 au gaz
naturel et 6 884 au mazout

Source : Recensement 2021

Émissions résidentielles par source d'énergie

Le gaz naturel et le mazout produisent près de 97 % des émissions du secteur (2024)



Ce qu'il faut retenir

- **126 012 t éq. CO₂** émises par le secteur résidentiel en 2024
- **9,3 % des GES de la collectivité** proviennent des résidences, un levier concret à la portée des ménages. (2022)
- **Gaz naturel : 84 %** des émissions; mazout : 13 %
- **Électricité : moins de 3 %** des émissions, même si elle chauffe 65 % des logements. L'hydroélectricité émet très peu de GES.
- **34 % des logements** (gaz ou mazout) produisent près de 97 % des émissions

Source : Rapport d'inventaire des GES 2022-2024, Ville de Gatineau

Vision et objectifs



GATINEAU

Le PARER en un coup d'œil

Une cible, trois orientations, cinq objectifs

Cibles Par exemple : Réduire de X % la consommation d'énergie du parc résidentiel, par rapport à 2021

ORIENTATION 1

Améliorer la performance énergétique du parc bâti

- Objectif 1 — Rénover les logements existants
- Objectif 2 — Construire des logements neufs moins énergivores

ORIENTATION 2

Développer des infrastructures énergétiques locales

- Objectif 3 — Étudier le chauffage partagé entre plusieurs bâtiments

ORIENTATION 3

Mobiliser la communauté et renforcer la gouvernance

- Objectif 4 — Encadrer la réalisation du plan et en rendre compte
- Objectif 5 — Informer les citoyens et susciter leur adhésion



Améliorer la performance énergétique du parc bâti



Agir sur les bâtiments existants et sur les constructions neuves

Exemples de mesures pressenties

Objectif 1 — Rénover les logements existants

- Offrir un guichet unique pour informer les citoyens, les accompagner dans leur projet de rénovation et les orienter vers les programmes d'aide
- Offrir un prêt ou une subvention municipale pour les travaux de rénovation énergétique
- Afficher la cote énergétique d'un logement lors de sa vente ou de sa location, en arrimage avec le cadre québécois attendu

Objectif 2 — Construire des logements neufs moins énergivores

- Proposer un Guide de construction durable, sur base volontaire
- Récompenser les constructeurs qui dépassent les exigences minimales
- Intégrer au Guide les émissions liées à la fabrication des matériaux, que les constructeurs participants documenteraient



Développer des infrastructures énergétiques locales



Conserver l'énergie et décarboner à l'échelle du quartier plutôt que bâtiment par bâtiment

Exemples de mesures pressenties

Objectif 3 — Étudier le chauffage partagé entre plusieurs bâtiments

- Repérer les sources de chaleur inutilisées sur le territoire
- Vérifier la faisabilité dans deux ou trois secteurs
- Choisir un secteur et préparer un projet pilote

Point d'attention Il s'agit d'études de faisabilité, et non d'un engagement de construction à ce stade.

Mobiliser la communauté et renforcer la gouvernance



L'engagement de la communauté et une gouvernance solide, clés de la réussite du plan

Exemples de mesures pressenties

Objectif 4 — Encadrer la réalisation du plan et en rendre compte

- Présenter un bilan annuel à la commission

Objectif 5 — Informer les citoyens et susciter leur adhésion

- Faire connaître les programmes offerts aux ménages gatinois
- Rejoindre les locataires et les ménages à faible revenu
- Consulter la population avant l'adoption du plan
- Mener une campagne de sensibilisation adaptée à chaque public cible

Prochaines étapes



GATINEAU

L'échéancier vers l'adoption



Cinq étapes d'ici l'adoption visée au printemps 2027

1 Automne 2026

Nous sommes ici

Consultation de la commission et des services municipaux

2 Novembre – décembre 2026

Activités de participation publique

3 Hiver 2027

Développement du plan à partir des résultats des consultations

4 Hiver 2027

Retour en commission avec le plan bonifié

5 Printemps 2027

Adoption du PARER 2027-2031 par le conseil municipal

Consultation: votre avis



GATINEAU

Ce que nous vous demandons



AUJOURD'HUI

Votre opinion

Sur les trois orientations et les mesures pressenties du plan : avantages, enjeux et idées à ajouter.

PROCHAINE ÉTAPE

Retour en commission

Avec le plan bonifié, en vue d'une recommandation de la commission au conseil.

Aucune décision ni résolution n'est demandée aujourd'hui.

Questions d'éclaircissement?